

# *Cahiers de la documentation* *Bladen voor de documentatie*

## SOMMAIRE

## INHOUDSTAFEL

57<sup>ème</sup> année - 2003 - n° 3

57ste jaar - 2003 - nr 3

- LE RAPPORT D'ETONNEMENT, UN OUTIL DE VEILLE 81 - 83  
  
F. MONFORT-WINDELS
- NUMERISATION DE L'INFORMATION ET DES ARCHIVES PARLEMENTAIRES 84 - 93  
  
CERDP/ECPRD  
(Analyse de Miguel LAMBOTTE)
- NOTES DE LECTURE - LEESNOTA 94
- REGARDS SUR LA PRESSE – BLIK OP DE PERS 95 - 105
- Table des matières, index auteurs et mots-clés de l'année 2002 106 - 113  
Inhoudstafel, index auteurs en trefwoorden van het jaar 2002

\* \* \*

## LE RAPPORT D'ÉTONNEMENT, UN OUTIL DE VEILLE

F. MONFORT-WINDELS  
CRIF-WTCM

**Le CRIF a voulu rendre son effort de veille plus directement accessible aux entreprises et leur permettre de diversifier leurs sources d'information et de sortir des sentiers battus. Le rapport d'étonnement a été choisi comme outil principal de diffusion. L'expérience du CRIF : Le système Techniwatch.**

### UNE VEILLE POUR QUI ?

Le CRIF est un centre collectif de recherche et d'aide aux entreprises. Il compte 2450 membres dont 125 seulement occupent plus de 250 personnes. Ces entreprises sont actives dans les secteurs des produits métalliques et plastiques, de la mécanique et de la mécatronique, de l'électricité et de l'électronique, de l'automobile, de l'aéronautique et de la défense, de l'équipement médical, des technologies de l'information et de la communication etc.

Depuis toujours, le CRIF, comme tous les centres de recherche, fait de la veille technologique. Cependant, cette veille était individuelle et opportuniste. Chaque ingénieur suivait ses domaines de prédilection dans la littérature ou en assistant à des colloques. Le résultat ne sortait du CRIF vers ses membres que sous forme de projets de recherche proposés à la collectivité et aux pouvoirs publics et, à l'issue de ces travaux, sous forme d'expertise à la disposition de qui en faisait la demande.

Il y a quatre ans, le CRIF a voulu rendre cet effort de veille plus visible et plus directement accessible aux entreprises en mettant au point une méthode qui devait répondre à trois objectifs : rendre la veille plus systématique, faire participer l'ensemble des chercheurs et surtout privilégier la diffusion des résultats de veille.

### QUELLE MÉTHODE ?

S'il y a aujourd'hui sur le marché des outils qui permettent à une entreprise de suivre son environnement technologique et d'anticiper sur l'évolution de celui-ci, il n'existe pas grand chose pour faire de la veille pour tout un secteur, a fortiori pour de multiples secteurs.

Les méthodes informatiques notamment sont adaptées à la recherche d'informations et au suivi d'une technique, d'un produit, d'une application, de manière exhaustive (du moins que l'on espère exhaustive) mais comment faire oeuvre utile auprès du plus grand nombre d'entreprises ?

Le système retenu par le CRIF est celui du rapport d'étonnement. Puisqu'il est impossible d'être exhaustif sur la multitude des sujets qui ont un impact sur nos entreprises, le CRIF a choisi de demander à ses ingénieurs de faire rapport sur ce qui les a intéressés lors d'une lecture, une conférence, une visite dans un salon ou une discussion avec un expert.

Le domaine de veille choisi est celui des matériaux (au sens large), compte tenu des compétences du CRIF et du caractère très horizontal de ce thème : toutes les entreprises ne les mettent pas en oeuvre mais toutes les utilisent dans leurs produits ou dans leurs équipements. Ce thème a été divisé en sous-thèmes en fonction de l'expérience des chercheurs.

Les rapports d'étonnement peuvent décrire des produits déjà commercialisés mais peu connus (" les Volatile Corrosion Inhibitors "), des développements en cours dans des entreprises étrangères (" une entreprise française développe des revêtements PVD (Physical Vapour Deposition) colorés ") ou encore des recherches à plus long terme dans les universités

(" une pile atomique minuscule à Cornell University "). Ils peuvent aussi proposer un état de l'art sur une question (" le point sur le MIM - Metal Injection Moulding - du titane ") ou donner une appréciation sur une évolution (" rien de neuf dans le recyclage des polymères ").

Les informations qui ont suscité l'intérêt des veilleurs sont recoupées auprès des auteurs des recherches ou des développements en question, complétées, réunies dans un petit dossier et synthétisées en un article court (1-2 pages). Cet article est rédigé dans un langage accessible aux non-spécialistes du domaine.

### **QUELS RÉSULTATS ?**

Cette méthode permet de diversifier les sources d'information auxquelles ont accès les entreprises, de leur proposer des idées qui sortent des sentiers battus et de les sensibiliser aux opportunités.

Un textile éclairant destiné à l'architecture d'intérieur peut par exemple inspirer un fabricant de bagages, un spray anti-salissure pour le cuir peut intéresser un fournisseur d'équipements routiers.

Ainsi, les PME lisent-elles avec attention les feuilles de veille proposées. Les grandes entreprises, elles aussi, y compris celles qui disposent d'un service de veille spécialisé, y trouvent des informations pertinentes.

Il est vrai que le CRIF n'ambitionne pas d'apprendre quelque chose dans le domaine des écrans à un fabricant de matériel électronique, mais il peut lui apporter des informations utiles sur un nouveau polymère résistant à la chaleur qui pourrait améliorer un boîtier ou une pièce structurale.

Aujourd'hui, les membres du CRIF reçoivent les résumés des textes de veille sur papier. Les feuilles complètes peuvent être consultées sur le site Internet ([www.crif.be](http://www.crif.be) - 220 rapports/an, près de 700 au total) et en cas d'intérêt, ils peuvent recevoir sur demande le dossier complet et l'aide technique éventuelle du

CRIF en cas de démarche d'innovation sur cette base.

Les chiffres de consultation du site et d'interrogation des experts du CRIF sont en augmentation constante (54.000 textes téléchargés en 2002) et prouvent l'efficacité de la méthode retenue.

### **QUELLE ÉVOLUTION ?**

Depuis la mise en route de la méthode décrite ci-dessus, les experts qui participent à l'écriture des rapports d'étonnement se sont diversifiés : des centres belges comme Centexbel ou Inisma, ou étrangers comme CRITT de Charleville-Mézières ou l'université de Valenciennes participent à l'activité de veille.

Depuis quelques mois se met en place également une veille basée sur le même modèle mais plus spécifiquement orientée vers l'industrie de la mécanique et mécatronique. Elle restera cependant très large afin d'ouvrir de nouveaux horizons.

Les canaux de diffusion se sont eux aussi multipliés. Une partie de l'information publiée par le CRIF est diffusée vers des groupes cibles plus précis : les composites vers le Gemco, les plastiques vers AgoriaPlast, la mécanique vers Agoria, une sélection pour les entreprises bruxelloises via l'Agence Bruxelloise pour l'Entreprise, etc.

### **QUEL PUBLIC ?**

Si le public d'entreprises (et les membres en particulier) reste la première cible de la veille du CRIF, il a paru intéressant également d'inscrire dans les circuits de diffusion de la veille les professeurs de l'enseignement technique secondaire et supérieur, en général relativement démunis en ce qui concerne l'information validée et mise en perspective. Le grand public n'est pas oublié, puisque le CRIF s'implique dans des expositions, des émissions TV et radio, des concours pour jeunes... sur les nouveaux matériaux.

Le système Techniwatch décrit ci-dessus est complété par l'édition de brochures " Etats de l'Art " (3/an), d'articles dans la presse générale d'entreprise (25/an), l'organisation de séminaires (10/an), d'une veille spécifique sur l'injection des matières plastiques, de veilles personnalisées etc.

#### **QUELLE CONCLUSION ?**

Privilégier la diffusion de l'information plutôt que la gestion de la documentation ou

d'autres aspects de la veille a été dès le départ un parti pris du CRIF. Il s'est avéré payant puisque les indices concordent pour indiquer que, grâce aux rapports d'étonnement publiés dans Techniwatch, les idées nouvelles pénètrent dans les entreprises belges.

**A consulter** : [www.crif.be](http://www.crif.be) ou [www.wtcm.be](http://www.wtcm.be) – onglet veille technologique.

\* \* \*

## NUMERISATION DE L'INFORMATION ET DES ARCHIVES PARLEMENTAIRES

Centre Européen de Recherche et de Documentation Parlementaires [CERDP]/  
European Centre for Parliamentary Research and Documentation [ECPRD]

### SEMINAIRE BRUXELLES 2002 - LA HAYE 2003

([http://www.fed-parl.be/ECPRD/cerdp\\_uk\\_def.pdf](http://www.fed-parl.be/ECPRD/cerdp_uk_def.pdf))

Le thème des séminaires organisés à Bruxelles (2002) et à La Haye (2003) était l'archivage numérique des flux de données parlementaires.

Dès le Congrès mondial des Archives organisé à Montréal en 1992, Charles DOLLAR a exposé la modification du rôle et de la position de l'archiviste dans l'ère numérique : l'archiviste devient en effet LE professionnel dans le domaine des informations liées au processus. Depuis lors la théorie a été sensiblement étoffée dans le cadre du concept de " la continuité du document " et la pratique a fait des bonds en avant au niveau technique (notamment les logiciels pour les systèmes d'archivage, le passage aux systèmes numériques). Force est cependant de constater que la mise en place des fonctions fondamentales de l'archivage numérique au sein des pouvoirs publics - et, par voie de conséquence, au sein des parlements - en est toujours à ses balbutiements.

Ce premier tome reprend les interventions tenues à Bruxelles en 2002 (Parlement fédéral belge - 30 & 31 mai 2002). Le deuxième tome reprendra les conférences de 2003 (La Haye).

Les travaux de 2002 sont disponibles dans des tomes en français ou en anglais ou aux urls suivantes (au 18/08/2003) :

<http://www.fed-parl.be/ECPRD/>  
(site général du séminaire) ou sur <http://www.parlement.nl/denhaag2003/>

Les rapports sont disponibles, au format PDF, en français

([http://www.fed-parl.be/ECPRD/cerdp\\_fr\\_def.pdf](http://www.fed-parl.be/ECPRD/cerdp_fr_def.pdf)) ou en anglais

### 1. APPROCHE ARCHIVISTIQUE :

Bert LOOPER, Parlements et archives dans le siècle de l'accès - L'élimination du front-office et du back-office dans l'ère numérique.

Br. LOOPER fait le point de la situation en matière de numérisation des informations publiques dans une large perspective, en ne se concentrant pas uniquement sur les conditions préalables critiques de type technique, mais en se basant pour l'essentiel sur les conditions organisationnelles. L'émancipation de l'archiviste dans l'ère numérique n'a pas encore été observée. Les connaissances qui étaient, jusque récemment, l'apanage exclusif de l'archiviste, ont pour ainsi dire été sensiblement " accaparées " par les consultants des sociétés spécialisées en TIC, qui, avec les documentalistes scientifiques et les automaticiens de l'organisation publique, se chargent de la numérisation des processus d'information. Comment l'archiviste devrait-il, en l'an 2002, concevoir et concrétiser son rôle ? LOOPER estime nécessaire d'aborder de nouveau la position de l'archiviste.

Au cours de la première moitié des années 1990, la question essentielle portait sur le renouvellement du rôle de l'archiviste dans le processus traditionnel d'archivage, alors qu'au cours de la deuxième moitié des années 1990, il s'agissait de l'intégration du processus d'archivage dans le processus primaire de la société (système d'archivage). LOOPER soutient que

l'archiviste - en sa qualité de documentaliste spécialisé avec une qualification générale - doit également disposer d'une vision claire du rôle de l'information dans le système démocratique en général, et au sein du parlement en particulier. Les exigences démocratiques des citoyens, le besoin de fournir des informations publiques complètes et transparentes, couplés aux possibilités offertes par Internet, détermineront en définitive, dans les prochaines années, les flux de données (tant en termes qualitatifs que quantitatifs). Ces facteurs externes auront des incidences sur les structures organisationnelles d'archivage, à l'instar du reste du facteur relatif à l'efficacité du processus interne de la société. A cet égard, les événements de Bruxelles et de La Haye ne peuvent être dissociés, étant donné que le back-office et le front-office ne peuvent l'être. L'archiviste devra être en mesure de présenter ce point de vue et ses conséquences au niveau politique.

## 2. APPROCHE JURIDIQUE :

**Jos DUMORTIER, Réflexions juridiques relatives à l'archivage numérique.**

Un récent texte législatif édicté au niveau européen a aboli certaines barrières juridiques en matière de création et de conservation des documents électroniques. La Directive européenne 1999/93/CE contraint en effet les États membres à accorder aux documents électroniques la même valeur juridique que celle dévolue à la traditionnelle signature manuscrite. En outre, les États membres devront veiller à ce que leur système juridique autorise la conclusion de contrats par des moyens électroniques. Les administrations fiscales devront accepter les factures électroniques pour la fin de l'année 2003. Par voie de conséquence, quantité de documents, qui reposent toujours à l'heure actuelle sur l'utilisation du papier - et notamment les contrats - existeront à l'avenir uniquement dans leur forme électronique

originale. Inutile de dire que cette évolution induira une explosion des services d'archivage électroniques. La technique de la signature numérique axée sur l'ICP joue un rôle majeur dans ce nouveau cadre juridique. Cet article présente, dans un premier temps, une introduction à l'Infrastructure à clé publique et à la technique de la signature numérique. La technique ICP est un cadre composé de la superposition de matériel, de logiciel et de procédures, dans lequel sont proposés tous les types de services basés sur la cryptographie à clé publique. Ensuite sont abordées les initiatives législatives européennes précitées. Cette analyse attire l'attention sur le fait que les archivistes devront gérer ce passage aux signatures numériques, car elles feront partie intégrante des documents électroniques.

## 3. EXPOSES DES FONCTIONNAIRES PARLEMENTAIRES

### - Pratique parlementaire et processus législatif

- Marc VAN DER HULST, La gestion électronique du processus législatif au Parlement belge.

Ces dernières années, divers facteurs ont contribué à faire prendre conscience de la nécessité d'utiliser les moyens informatiques plus efficacement dans la gestion du processus législatif. Cette prise de conscience a conduit à créer, au cours de la législature précédente un groupe de travail composé de représentants des Chambres législatives, de la Chancellerie, du Conseil d'État et du Moniteur belge. Ce groupe a élaboré un projet dénommé " Dossier législatif électronique ", qui en est actuellement au stade expérimental. Bien que l'objectif initial - la transmission de textes électroniques au Moniteur belge - fût modeste, le groupe de travail a très rapidement posé comme principe qu'il fallait pouvoir disposer d'une version électro-

que fiable du texte à chaque stade de la procédure législative.

Le groupe de travail a dès lors imaginé une structure comportant quatre phases électroniques ou "tableaux d'affichage", à savoir :

- le tableau d'affichage " Dépôt ",
- le tableau d'affichage " Transmission ",
- le tableau d'affichage " Parchemin "
- le tableau d'affichage " Moniteur belge ".

Le principe de base est qu'au terme de chaque phase, une personne autorisée introduit dans le tableau d'affichage un texte qui ne peut être retiré que par une autre personne autorisée. Le texte retiré constitue alors le point de départ (fiable) de la phase suivante. Sur le tableau d'affichage " Dépôt ", le ministre qui a déposé le projet complète le projet de loi électronique en indiquant le lieu et la date de la signature royale. Il crée ensuite un dossier [nom abrégé du projet + lieu et date de la signature] et introduit dans le dossier les fichiers dans leur format original (il doit s'agir des versions " bon à tirer " ; les éventuelles fautes de frappe et autres erreurs ne peuvent donc plus être corrigées sur l'épreuve, mais doivent l'être au cours de l'examen du texte par le parlement).

Lors de la transmission de la version " papier " du projet, le ministre indique dans quel dossier se trouvent la version électronique des documents concernés, ainsi que la date et l'heure du chargement de celle-ci. Dès qu'un nouveau dossier est introduit dans le tableau d'affichage, la Chambre et le Sénat sont automatiquement avertis par courriel et ils téléchargent les documents (afin d'éviter que différentes versions d'un même document circulent, chaque document ne peut être téléchargé qu'une seule fois et celui qui a déposé le projet est automatiquement averti par courriel du téléchargement du texte). Cette version électronique fiable est utilisée par

l'imprimerie de la Chambre ou du Sénat pour imprimer le document parlementaire. Celui qui a déposé le projet ne reçoit donc, à terme, plus d'épreuve " papier ". Après l'examen et l'adoption du projet, la Chambre ou le Sénat crée, sur le tableau d'affichage " Transmission ", un dossier [numéro du document parlementaire et la date d'adoption].

Dans la lettre accompagnant la version " papier " du projet adopté, la Chambre/le Sénat indique dans quel dossier se trouve la version électronique des documents concernés, ainsi que la date et l'heure du chargement de celle-ci. L'autre assemblée est automatiquement avertie par courriel et télécharge les fichiers; l'assemblée qui a transmis les documents est automatiquement avertie par courriel du téléchargement du texte.

Après l'adoption du texte par le Parlement, la Chambre ou le Sénat (selon le cas) crée, sur le tableau d'affichage " Parchemin ", un dossier [numéro du document parlementaire et date d'adoption]. La Chambre/le Sénat introduit les fichiers dans ce dossier et indique, dans la lettre d'accompagnement au ministre qui a déposé le projet, dans quel dossier se trouve la version électronique des documents concernés, ainsi que la date et l'heure du chargement de celle-ci. Le ministre qui a déposé le projet est automatiquement averti par courriel et télécharge les fichiers ; l'assemblée qui a transmis le document est automatiquement avertie par courriel que ce dernier a été téléchargé.

Au cours de la dernière phase, le texte sanctionné et promulgué par le Roi sera introduit dans le tableau d'affichage " Moniteur belge " (pas encore développé). Tous les tableaux d'affichage sont accessibles via Federnet, le réseau du gouvernement fédéral, qui est distinct de l'Internet. Ils sont protégés par un nom d'utilisateur et un mot de passe. L'utilisateur peut uniquement voir les tableaux d'affichage

dont il est membre et a, selon le cas, des droits plus ou moins étendus.

À l'heure actuelle, le système décrit ci-avant en est encore au stade expérimental. Les essais ont montré qu'il était très difficile d'amener tous les départements à utiliser une procédure uniforme pour le dépôt de leurs textes. Un des aspects positifs du système décrit ci-avant est qu'il incitera les ministres à déposer des projets élaborés avec plus de rigueur.

Présentement, il arrive fréquemment qu'un projet de loi soit déposé, alors qu'il n'est pas encore " prêt " à l'être. Le système des tableaux d'affichage empêchera de telles pratiques à l'avenir : le texte déposé est imprimé et les erreurs dans le texte imprimé ne pourront plus être rectifiées que par voie d'amendement. Un autre avantage du projet est que, s'il a été initialement conçu pour les projets de loi, il peut s'appliquer sans trop de difficultés aux propositions de loi. Force est néanmoins de formuler un certain nombre d'observations critiques au sujet du projet décrit ci-dessus :

- tout d'abord, le dernier tableau d'affichage (publication au Moniteur belge) n'est pas encore opérationnel, alors que c'est précisément à ce stade que de nombreuses erreurs se glissent dans les textes;
- ensuite, on ignore encore tout de la manière dont ce projet sera connecté aux bases de données qui contiennent une coordination officieuse de la législation en vigueur;
- enfin, le projet concerne quasi exclusivement la gestion des versions électroniques des textes adoptés; cela signifie, par exemple, qu'au cours des travaux parlementaires, on sera toujours confronté à des amendements n'existant pas en version électronique. Le projet " Dossier législatif électronique " est donc une initiative modeste, mais néanmoins louable, qui illustre que le gouvernement et le parlement peuvent collaborer efficacement à

l'amélioration de la procédure législative. Depuis lors se sont toutefois déjà présentées de nouvelles applications, qui supplanteront sans doute le " Dossier législatif électronique ". C'est ainsi que la banque de données Regedoc du Service public fédéral Chancellerie - la banque de données qui contient tous les documents qui ont été examinés au sein du Conseil des ministres - devrait, au cours d'une prochaine phase (2003/2004), être à même d'automatiser la demande et la transmission de dossiers (dont les projets et propositions de loi) d'une banque de données à une autre. On pourrait, par exemple, utiliser à cet effet une banque de données carrefour contenant une liste de liens vers diverses autres banques de données.

- Bénédicte SCHULTE-GAUTIER, AMELI (AMendements En LIgne) : nouvel instrument de travail législatif et d'information du citoyen au Sénat français.

Depuis décembre 2001, le Sénat français diffuse sur son site internet ([www.senat.fr](http://www.senat.fr)) les amendements aux textes de loi qu'il examine. Alimentant une base de données Oracle, l'application AMELI (AMendements en LIgne) permet aux utilisateurs authentifiés d'accéder par l'intranet (ou l'extranet) aux différents traitements de la chaîne des amendements. AMELI offre aux auteurs d'amendements (Sénateurs, groupes politiques, commissions et Gouvernement) un masque de saisie respectant la présentation traditionnelle des amendements distribués sur support papier, dont les données sont complétées au fur et à mesure qu'elles sont renseignées; la saisie est facilitée par la présence de listes déroulantes et d'une aide en ligne.

Une fois les amendements " déposés " au service de la séance, celui-ci procède sur AMELI au traitement, à l'enregistrement et à la diffusion des amendements ; il élabore et publie le " dérouleur " déterminant l'ordre d'appel des amendements en séance pu-



blique; durant la séance publique, il saisit le sort des amendements dans la base et procède au " montage " du texte adopté par le Sénat (ou " petite loi "), qui est diffusé à l'issue des délibérations. Le public accède à AMELI sans authentification et peut consulter, avant même la séance publique au cours de laquelle ils seront examinés, les amendements déposés sur un texte de loi. Il peut également effectuer une recherche multicritères - ou même une recherche en texte intégral - parmi ces amendements, et choisir d'afficher les résultats dans l'ordre de dépôt ou dans l'ordre de discussion en séance publique. Il peut enfin consulter le dérouleur de séance ou la " petite loi ". Grâce à AMELI, l'ensemble du dossier législatif est désormais accessible sur internet en temps réel, contribuant ainsi à une plus grande transparence de la procédure d'élaboration de la loi. Pour le moment, aucun archivage spécifique des données n'a été prévu, la capacité des serveurs étant jugée suffisante pour accueillir et stocker dix ans d'amendements.

- **Application aux Archives parlementaires :**

Parlement européen

Le Règlement 1049/2001 relatif à l'accès du public aux documents du Parlement européen, du Conseil et de la Commission renforce le devoir de transparence des Institutions envers les citoyens. Le Service des Archives du Parlement européen est prêt à assumer son rôle dans cet effort de transparence en établissant dès le départ une coopération avec le Registre créé en application de ce Règlement, qui doit lui verser, sous forme électronique, les documents et les informations à constituer en tant que fonds d'Archives. En même temps, le Service des Archives a obtenu une décision du Bureau du Parlement qui rend obligatoire le versement de documents détenus par les différents Services de

l'Institution, si possible aussi sous forme électronique. Avec le lancement du projet ARCDoc et de trois projets de numérisation rétrospective des fonds d'Archives couvrant l'histoire de l'Institution depuis son origine, le Service des Archives se propose de mettre à la disposition du public un large éventail de documents sous forme électronique, assortis de leur description archivistique contextualisée. Cette description permet, en outre, les recherches selon des critères multiples.

Autriche

Les processus législatifs - qui sont en même temps des processus juridiques extrêmement formalisés et des processus informels de prise de décisions politiques - sont les principaux fondements des systèmes politiques démocratiques. Cet article traite de l'impact de la technologie de l'information sur ces processus. Après les premiers balbutiements de la documentation juridique électronique, observés depuis les années 1970 jusque dans les années 1980, nous avons assisté à l'introduction de la documentation des processus législatifs. Dans les années 1990, les NTIC ont permis la mise à la disposition du grand public, sous format électronique, de données et de métadonnées étayant les processus législatifs. Nous assistons de nos jours à une " électronification " des processus législatifs. D'un point de vue analytique, nous distinguons cinq étapes dans l'élaboration de supports électroniques au processus législatif :

- 1° La gestion des connaissances
- 2° La gestion du flux de travail
- 3° L'amélioration de la qualité de la procédure
- 4° L'amélioration de la qualité de la production
- 5° L'amélioration de la qualité participative

Alors qu'au niveau de la gestion des connaissances, la modélisation des processus législatifs n'est encore que descriptive, elle a déjà commencé à

devenir normative au niveau de la gestion du flux de travail et, à l'avenir, elle pourrait entraîner une redéfinition des processus permettant d'améliorer, à divers niveaux, la qualité du travail législatif.

### Belgique

L'objectif du projet Digidoc, qui a débuté en 1999, est la création d'une bibliothèque numérique composée de l'historique des documents parlementaires (1831-1995). Ce projet est étroitement lié au projet P.O.D. (Printing on demand - Impression à la demande), destiné à rationaliser l'impression et la distribution des documents parlementaires, par le biais de la distribution sélective de documents " conçus sous format numérique " à partir de 1995.

Le projet Digidoc se compose de trois volets :

- Digidoc 1 : Documents et Annales de la Chambre des représentants (1831-1995) - 1.370.000 pages.
- Digidoc 2 : Documents et Annales du Sénat (1831-1995) - 627.000 pages.
- Digidoc 3 : Moniteur Belge (Journal officiel) (1831-1997) - 1.400.000 pages, en coopération avec le Ministère de la Justice.

Les quatre objectifs du projet sont l'archivage, la recherche, la numérisation et la reproduction. " L'approche de type priorité au film " a été choisie pour mener à bien ce projet : les documents sont tout d'abord microfilmés (afin d'obtenir un support de conservation à long terme) ; dans un deuxième temps, nous procédons à la numérisation de ces microfilms (afin d'en améliorer l'accès). Cette approche hybride a été recommandée en 1992 par la Commission européenne sur la Conservation et l'Accès et est, de nos jours encore, une norme dans le monde de la conservation.

En raison du très grand nombre de pages à microfilmer, cette partie du

projet a été sous-traitée à la société néerlandaise Microformat Systems. La numérisation des microfilms est effectuée en interne par le Studio d'archivage micrographique & électronique. Afin de débiter la production, le Collège des Questeurs a décidé de sous-traiter une partie de la numérisation des microfilms. Une première tentative de désignation d'une société par le biais d'un appel d'offres restreint au niveau européen a échoué. Des 6 entreprises ayant répondu, une seule agroalimentaire a en effet remis une soumission détaillée et un test (numérisation des images et introduction de métadonnées). Etant donné que cette société n'a pas été en mesure de respecter la marge d'erreur imposée pour l'introduction des métadonnées, le pouvoir adjudicateur n'a pas été à même d'attribuer le marché. Force nous est dès lors de conclure de cette expérience que les sociétés privées ne disposent, peu ou prou, d'aucune pratique relative aux documents parlementaires. La simple numérisation ne leur pose pas de problème, mais les difficultés se posent lorsqu'elles doivent approcher le support en termes de contenu. Il s'agit d'un enseignement important pour la suite du projet Digidoc.

### Espagne

Une fois terminée l'informatisation complète des fonds des Archives du Sénat en 1994, il a été procédé à la mise en œuvre des travaux de numérisation des documents, par les propres fonctionnaires des Archives. Une préférence a été accordée aux fonds des Archives Historiques (1834-1923), et tout particulièrement aux dossiers personnels des sénateurs de cette période, dans la mesure où il s'agit de la documentation la plus consultée par les chercheurs. Les besoins ultérieurs recommandèrent cependant l'application de cette technique à toutes les publications officielles (Journaux des Sessions, Journal Officiel). A l'heure actuelle, plus de 60 % des fonds des Archives Historiques (60 056 docu-

ments = 284 499 images), toutes les publications officielles du Sénat correspondant à la même période historique (36 083 publications = 172 871 images) et toutes les publications de l'époque actuelle 1977- 2002 (37 323 publications = 560 120 images), ont été numérisés. L'ensemble est à la disposition de tous les utilisateurs à travers la page WEB du Sénat ([www.senado.es](http://www.senado.es)). L'accès aux images s'effectue à partir des bases documentaires des Archives.

### Grèce

La gestion et la réorganisation des archives du Parlement hellénique se trouvent à l'heure actuelle dans un stade de transition par rapport au potentiel offert par les Nouvelles Technologies. L'article traite des archives électroniques actuelles du Parlement grec et analyse brièvement le Système d'information intégré, ses objectifs et son contenu.

### Hongrie

PAIR est, en langue hongroise, l'abréviation du système d'information du parlement. Le principal objectif de ce système est d'aider / d'assister l'activité réalisée dans la Maison : le Président, les Députés, les fonctionnaires, les experts. Il s'agit en réalité d'un système d'information assisté par ordinateur, dans lequel les données sont traitées en partie manuellement et en partie de manière informatisée.

Le Bureau a répondu en créant le Département de l'Informatique. Le personnel professionnel de ce département maîtrise non seulement l'informatique, mais également les détails de la législation. L'objectif de la digitalisation était de réaliser une classification rapide des données et de fournir un accès aisé aux textes des documents. Le système est en mesure non seulement d'identifier chaque document, mais également d'assurer le suivi des événements, c'est-à-dire les phases

des négociations et des débats parlementaires.

### Norvège

Cette intervention comporte trois parties :

1. Les versions électroniques des documents parlementaires imprimés.
2. La capture de divers documents sous formats électroniques, tels que les documents électroniques créés dans ou à l'extérieur du parlement, le courrier électronique, les fichiers sonores, les photographies numériques, les documents sur support papier (à scanner) etc.
3. La numérisation a posteriori des documents historiques conservés dans les archives du Parlement.

### Pologne

La Chancellerie du Sénat a procédé à l'acquisition d'un programme moderne de base de données multitâches (Archivarius), fournissant un accès nettement plus commode, facile et direct aux documents détaillés disponibles en différents formats. Les appareils de numérisation ont été améliorés il y a deux ans, alors que le transfert des images fixes extraites d'un film et des clichés pris par appareil photo numérique se poursuit. Les enregistrements sur cassettes audio des séances du Sénat et les photographies sont gravés sur CD ROM.

En raison des changements structurels apportés à la Chancellerie, une nouvelle unité a été créée, laquelle regroupe dans une seule cellule, les spécialistes de différentes disciplines. Cela permet non seulement d'élargir l'éventail des missions à remplir, mais également de faciliter la communication entre les bureaux et de répondre de manière nettement plus efficace et plus rapide à leurs requêtes et à celles des comités. En dépit de ces éléments, il est manifeste que la communication à destination du monde extérieur est l'une des principales missions

de cette unité. Le rang des personnes se rendant compte que le courrier électronique semble être un outil très utile dans le fonctionnement quotidien de la Chancellerie ne cesse de gonfler. La loi sur la signature électronique est entrée en vigueur depuis le mois d'août 2001.

### Royaume-Uni

Le département des Archives parlementaires britannique a lancé en 2000 une stratégie de gestion des documents s'appuyant sur les résultats d'une étude des documents actifs et semi-actifs menée entre 1996 et 2000.

La stratégie vise la mise en place d'une approche de type entreprise et de meilleure pratique pour la gestion des documents dans tous les supports.

Un élément essentiel sera l'adoption d'un système de classification d'entreprise des dossiers pour tous les bureaux, départements et comités, soit pour plus de 1.700 collaborateurs occupés dans les deux Chambres.

Cette procédure se déroule alors que nous observons un regain d'intérêt pour l'utilisation de systèmes d'information électronique et que les deux Chambres du Parlement élaborent une politique de mise en œuvre de la Freedom of Information Act de 2000 et de la Data Protection Act de 1998. Le défi technologique pour les archivistes ne peut jamais être sous-estimé, mais il est crucial que les politiques et les procédures d'archivage efficace soient adoptées par le personnel et intégrées dans leurs pratiques de travail quotidiennes.

### Russie

La mise en œuvre de la loi fédérale n° 1-FZ " régissant la signature numérique électronique " du 10 janvier 2002 apportera de profonds changements dans le mode de fonctionnement du Conseil de la Fédération, le Parlement russe.

Le Conseil de la Fédération utilise d'ores et déjà un système technologique automatique de distribution des travaux et des documents administratifs (baptisé TAIS). Ce système fonctionne par le biais du réseau du Conseil de la Fédération et se compose de plusieurs sous-systèmes technologiques de support à l'information et à la documentation.

Le sous-système " DELO-TCF ", gérant le travail administratif et la distribution des documents, joue dans ce cadre un rôle majeur.

En marge d'un ensemble complet de fonctions de type papier traditionnellement utilisé en Russie, ce sous-système intégré dispose également de nombreuses fonctions de distribution électronique des documents, à savoir : utilisation avec des fichiers de document, signature numérique électronique intégrée, numérisation et reconnaissance des documents papier, intégration avec le courrier électronique, accès à Internet. Il conviendrait d'observer qu'un sous-système similaire est appliqué à la Douma nationale - la chambre basse de notre Parlement - à la Chambre comptable instituée auprès de la Cour Constitutionnelle de la Fédération de Russie et dans un certain nombre de régions.

Le sous-système " Archive électronique du Conseil de la Fédération " fait partie intégrante du sous-système " DELO-TCF ", étant donné que les informations sur les documents du Conseil de la Fédération et les images électroniques de ces documents sont conservées dans sa base de données, dans le respect de la nomenclature des archives.

La mise en œuvre de la Loi fédérale " régissant la signature électronique numérique " dans le travail administratif du Conseil de la Fédération est directement liée à l'extension du sous-système " DELO-TCF ".

### Suède

Description en quatre points :

1. La production de publications parlementaires (nouveau système introduit après les élections de septembre 2002).
2. Une conséquence de la numérisation de l'une des bases de données au Parlement suédois.
3. La numérisation des registres des publications parlementaires pour la période 1981/82-1997/98.
4. La numérisation des anciens textes législatifs de Suède, couvrant la période 1521-1833.

### - Examen du questionnaire et conclusions - Belgique - Pays-Bas

La numérisation des informations parlementaires implique une réflexion à propos de la gestion des archives et de l'archivage dans les parlements. Le traitement de l'information nécessite toujours davantage la mise en œuvre d'ordinateurs et de fichiers électroniques.

Depuis plusieurs années déjà, les responsables des archives se penchent sur les modalités d'archivage durable de ces fichiers électroniques. Cette préoccupation revêt manifestement une importance essentielle pour les administrations et pour les instances chargées quotidiennement et concrètement de l'archivage. Les archivistes demandent que l'on prête attention aux procédures d'élaboration et de stockage des informations numériques pour garantir une conservation durable et réfléchie des documents électroniques.

Dès la constitution des documents, il convient de tenir compte de leur conservation sélective. Il est de toute évidence que l'archivage numérique - même celui des documents classiques - présente de nombreux avantages.

Les archives numériques sont, par exemple, beaucoup plus accessibles,

la recherche dans les documents est facilitée et ce type d'archivage requiert en outre un espace sensiblement plus réduit. L'archivage numérique est toutefois une technique relativement nouvelle, assortie de nombreuses incertitudes. Comment l'authenticité et l'intégrité des archives électroniques peuvent-elles être garanties ? Il est très aisé d'apporter des modifications dans un fichier électronique. Compte tenu de l'évolution rapide du matériel et des logiciels, comment est-il possible de garantir qu'un fichier électronique restera lisible et consultable à long terme ?

La gestion des archives numériques implique d'autres exigences que la gestion des documents sur support papier. Lorsqu'il a été intégré dans le processus de travail dès la phase initiale, l'archiviste est à même de générer une plus-value substantielle, car son action permet une gestion ciblée et fonctionnelle des documents électroniques.

Les pouvoirs publics, et notamment les parlements, pratiquent un archivage qui est encore souvent organisé en fonction du " support papier ", alors que le monde des entreprises et la société en général optent de plus en plus en faveur d'une " base numérique ". La situation est nouvelle, car les documents qui doivent être archivés sont électroniques à la base : ils sont nés sous forme électronique et doivent être archivés comme tels.

Par le biais d'un questionnaire soumis aux parlements affiliés au CERDP, nous nous sommes efforcés de nous faire une idée de la situation dans laquelle se trouve actuellement la numérisation. L'objectif principal est de déceler des tendances et de vérifier dans quelle mesure les parlements s'adaptent à cette situation nouvelle.

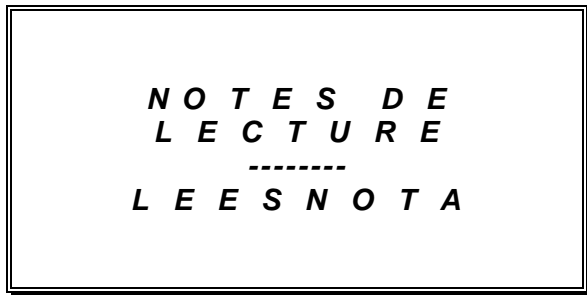
En guise de conclusion, on pourrait considérer que les parlements se doivent de revoir leurs méthodes de travail traditionnelles, d'autant qu'il

n'existe plus d'objections de nature juridique à l'encontre de l'archivage électronique. Des efforts doivent être consentis en vue d'aboutir à une intégration solide de l'archivage dans les processus de travail et à des fonctionnalités automatisées là où elles sont possibles et réalisables. Des procédures devront être définies pour produire, recevoir et consulter les fichiers ainsi qu'en matière d'autorisation. Les choix de matériel et de logiciel doivent se faire en fonction des exigences spécifiques liées à l'archivage. Les archives doivent en effet être gérées et conservées. Elles doivent être rendues lisibles et rester accessibles. Un ensemble de mesures et d'outils doit permettre de mener une politique en matière d'archivage qui soit en harmonie avec les exigences légales et réglementaires en la matière (notamment la publicité de l'administration, le respect de la vie privée), afin qu'il soit possible de rendre des comptes sur les plans administratif, financier, politique et culturel à court et moyen terme, voire à très long terme si nécessaire. Internet nous oblige à adopter une autre optique pour notre spécialité.

L'archiviste n'est pas uniquement le gestionnaire des archives, il gère aussi les accès numériques. À cause d'Internet, le centre de gravité dans l'utilisation des archives va se déplacer très largement des documents physiques vers les grandes bases de données reliées entre elles.

Dès la phase de l'élaboration et de la conservation des données, la problématique des vecteurs modernes de l'information requiert une approche structurée, et de préférence fondée sur des conceptions communes, dégagées en concertation avec d'autres parlements. Les parlements ne doivent pas réinventer le fil à couper le beurre, mais ils peuvent souscrire en une seule fois aux conclusions du forum DLM (Données lisibles par machine), qui s'est tenu à Barcelone. L'essentiel, c'est une bonne formation des archivistes parlementaires, afin que ceux-ci soient en mesure de formuler correctement la problématique au sein de leur institution.

\* \* \*



- **Les techniques documentaires au fil de l'histoire 1950-2000 - Jacques CHAUMIER (en collaboration avec Florence Gicquel) - ADBS Éditions, collection Science de l'information (Paris) - 2003 - Format : 16 x 24 cm - 180 p. - 28 € - ISBN 2-84365-064-X - ISSN 1160-2376**

Il n'est évidemment pas nécessaire de présenter Jacques CHAUMIER. Auteur de nombreux livres de référence, consultant international, président de nombreuses commissions et associations et enseignant, son expérience personnelle et ses compétences en la matière en faisaient naturellement la personne la plus apte à traiter ce sujet ambitieux.

Face à l'ampleur de ce projet, Jacques CHAUMIER en précise d'emblée la portée exacte et en définit les limites. Si le choix des dates s'impose par l'importance du développement des techniques documentaires pendant cette période, la couverture géographique sera limitée principalement à l'espace français (tout en abordant " le reste du monde " lorsque cela se révélera indispensable). De même, les aspects liés à l'histoire ou à la gestion des bibliothèques ne seront pas étudiés ni ceux relatifs à la science de l'information comme telle ou à la normalisation de la documentation.

L'auteur devait encore préciser ce qu'il entendait exactement par " techniques documentaires ". Se basant, en outre, sur la définition proposée par Georges VAN SLYPE, il choisit de présenter une histoire de " l'évolution des méthodes, des processus, des matériels utilisés pour répondre aux besoins en

information des utilisateurs " (p. 15). Il sera ainsi amené à un découpage de son ouvrage en quatre chapitres, chacun axé sur une des fonctions documentaires classiques :

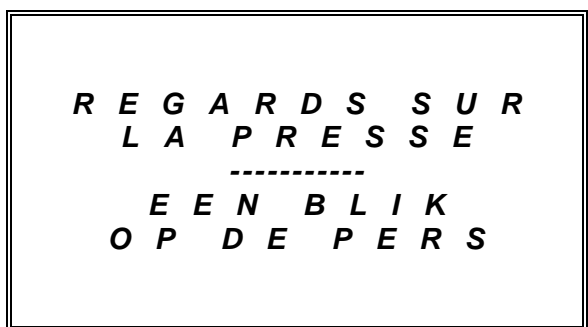
- Le stockage et la conservation de l'information.
- La description de l'information et l'approche sémantique et linguistique.
- La recherche documentaire.
- L'accès à l'information et son exploitation.

Comme son titre le laisse présager, plus qu'à " L'Histoire ", c'est à " une histoire " que nous convie CHAUMIER, au cours de laquelle nous croiserons pionniers, outils, et techniques dans chacun des chapitres successifs. Conscient qu'un tel découpage empêchait le lecteur de disposer d'une vue d'ensemble, il regroupe utilement en annexe les principaux événements mentionnés sous la double forme d'une liste chronologique et d'un tableau synoptique.

Enfin, une dernière section (CODA) aborde brièvement l'évolution des techniques documentaires aux technologies de l'information et de la communication, en s'interrogeant sur la possible disparition des premières au profit des dernières.

Ce livre ravira certainement un public paradoxal, composé de professionnels chevronnés auxquels il rappellera et précisera de nombreux souvenirs tout en leur apportant peut-être un brin de nostalgie (ah ! l'époque où le bibliothécaire-documentaliste jouissait d'un statut proche de celui de Grand-prêtre du Temple...), et d'étudiants auxquels il fournira une base de culture générale indispensable. A tous, il offrira un sentiment d'optimisme : les progrès constants relevés pendant cette période ne sont-ils pas les annonciateurs d'une évolution de même ampleur dans les années à venir ?

Philippe LAURENT



\* **RELEVES DANS :**

1. **ARCHIMAG, 2003, n°162, mars :**

- L'aventure du PDF [dossier] - Olivier ROUMIEUX, Michel REMIZE, Elisabeth NOËL, Emilie ROMAND-MONNIER, Catriona BERGIA - (p. 23-34)

Pour les 10 ans d'Acrobat, *Archimag* lui consacre un dossier d'une dizaine de pages. L'histoire de la société, de ses produits et de son format PDF ouvre naturellement le dossier. Les auteurs passent ensuite en revue les fonctionnalités du produit, sa complémentarité avec le XML ou encore ses " clones ". Une vue globale de cette société et de son format, qui pourrait bientôt être reconnu par l'ISO, en tant que norme.

(G.D.)

2. **ARCHIMAG, 2003, n°163, avril :**

- a. Donner de l'élan à vos records [dossier] - Pierre FUZEAU, Michel REMIZE, Catherine HARE - (p. 17-24)

*Archimag* consacre une étude au records management (RM), auquel une norme ISO est consacrée depuis octobre 2001. Outre une définition du RM, le magazine a enquêté sur le rôle des professionnels de l'information dans le RM, en interrogeant les présidents de quatre associations françaises (AAF, ADBS, Aproged, Page). *Archimag* jette également un regard vers l'étranger et plus particulièrement vers le Royaume-Uni. Enfin, l'un des auteurs se penche sur les outils existants.

- b. Veille sur Internet : 1. organiser la collecte d'informations sur le Web - Patrick REBHOLTZ - (p. 31-33)

*Archimag* publie une série en trois volets consacrés à la veille. Le premier concerne la collecte d'informations sur le Web.

La création d'Internet a permis l'accès à un grand nombre d'informations. Mais celles-ci ne sont pas toujours fiables. La veille devient alors inefficace et coûteuse. Bien préparer ses recherches devient capital. Quatre étapes sont nécessaires :

- définir ses besoins : qui surveille-t-on ?, quel(s) sujet(s) nous intéresse(nt) ?, quelles sources surveille-t-on ?
  - choisir ses outils : ceux-ci dépendent de la source à surveiller et de son contenu. L'auteur dresse un tableau par type d'information.
  - définir une stratégie de consultation des réponses : quels résultats consulter et conserver ?
  - diffuser les résultats : comment ?
- (G.D.)

3. **BIBLIOTHEEK- EN ARCHIEFGIDS, 2003, V 79, n° 3, juni :**

- a. " Suf hart, I spierverrekking " : een bijdrage tot het denken over de catalogus in de openbare bibliotheek - Johan VELTER - (p. 3-6).

Dit standpunt, " een bijdrage tot het denken over de catalogus in de openbare bibliotheek ", bouwt voort op artikels in ' Boek en bibliotheek ' en een bijdrage in het discussieforum AVN (30 oktober 2001).

- b. Europese richtlijn auteursrecht : geen hapklare brok in België - (Interview van Julien VAN BORM en Wim DE VOS) - (p. 7-14) - (15 ref.).

Alle goede bedoelingen ten spijt hinkt ons land, samen met vele andere, achterop bij de omzetting van Europese regels in nationaal recht. België



had tot 22 december 2002 de tijd om de Europese richtlijn op het gebied van auteursrecht in nationale wetgeving om te zetten. Een half jaar later is nog geen doorbraak in zicht zodat de nieuwe wetgevende kamers zich de komende weken/maanden mogen/moeten buigen over een extreem ingewikkeld dossier waarin veel partijen betrokken zijn en waarbij veel geld op het spel staat. De richtlijn is dus ook voor ons land geen hapklare brok.

- c. " We hebben nu competente bibliothecarissen, maar zijn ze ook nog strijdbaar ? " : een gesprek met Frans HEYMANS, voormalig directeur-bibliothecaris van de openbare bibliotheek Gent - Marijke HOFACK en Peter VAN DEN BROEK - (p. 15-19).

Op 1 maart 2003, ging Frans HEYMANS met pensioen. Daarmee laat hij de leiding van een van de meest dynamische openbare bibliotheken in Vlaanderen voorlopig in handen van Luc BAUWENS, tot er een officiële opvolger wordt benoemd. Frans is gepokt en gemazeld in verschillende sectoren van het bibliotheekwezen, maar zijn troetelkind is en blijft de Gentse openbare bibliotheek : hij noemt het een groot voorrecht er te hebben mogen samenwerken met een zeer competente ploeg. Een gesprek met de bibliothecaris die letterlijk en figuurlijk een behoorlijk stuk Vlaamse bibliotheekgeschiedenis schreef.

- d. Een data model voor de opmaak van selectielijsten - Jan ANCKAER en Willem VANNESTE - (p. 20-23) - (6 ref.).

Tijdens Informatie 2003 zal tijdens de sessies over Digitale instrumenten voor archief toezicht (vrijdag 19 september) het " *Datamodel selectielijsten* " aan bod komen. Dit model is uitgewerkt in het kader van de herziening van de selectielijsten voor gemeentearchieven. Doel is te komen

tot een eenvormige opbouw van selectielijsten die het mogelijk moet maken de gegevens op een geautomatiseerde wijze uit te wisselen en te verwerken. Om collega's en andere geïnteresseerden de kans te geven reeds vooraf kennis te nemen van dit datamodel publiceren we hier de tekst.

- e. " Le César des archives " : archiviek en historiografie in de eeuw van Gachard - Erik AERTS en Lieve DE MECHELEER - (p. 24-35) - (96 ref.).

Meer dan waar ook in Europa werd in het 19<sup>de</sup>-eeuwse België het archiefwezen beheerst door een figuur, Louis-Prospér GACHARD, eerste Algemeen Rijksarchivaris van de jonge Belgische staat. Door zijn ongelooflijke energie, zijn organisatorisch talent, maar vooral zijn uitzonderlijk lange wetenschappelijke loopbaan van 60 jaar gaf GACHARD als geen andere gestalte aan het Belgische Rijksarchief. Zijn ondernemingszin, zijn reizen en een indrukwekkende lijst van publicaties, inventarissen zowel als bronnenedities, bezorgden GACHARD ook in het buitenland een schitterende reputatie. In een standaardwerk over *History and Historians in the Nineteenth Century* wordt Gachard nog in 1913 " *the greater of Belgian scholars* " genoemd en krijgen de ' founding fathers ' van de wetenschappelijke geschiedenisbeoefening in België zoals Godefroid KURTH, Paul FREDERICQ, Léon VANDERKINDERE en Henri PIRENNE nauwelijks een vermelding. We belichten en evalueren de figuur van GACHARD aan de hand van een drieluik over zijn belang als archivaris, zijn verhouding met de wetenschappelijke wereld - ten minste met dat segment waarin de studie van het verleden centraal staat - en zijn plaats in de nationale historiografie.

- f. Een klantgericht bibliotheekconcept : het benaderen van vragen in hun context (deel 3 : de infobalie) - Edwin VAN TROOSTENBERGHE - (p. 42-47).

De openbare bibliotheken moeten zich beter wapenen om een goede informatiebemiddeling tot stand te brengen aan de infobalie. Informatiebemiddeling houdt niet op met het aanwijzen van een boekenkast.

Aan de ene kant moet er een goede analyse van de vraag (context) gemaakt worden. Aan de andere kant is een goede kennis van de bronnen noodzakelijk. Om de juiste bronnen aan te kunnen bieden bij een gegeven vraag dienen we een aantal instrumenten te ontwikkelen.

We bevinden ons hier in de kern van het bibliotheekwerk en er moet voldoende personeelstijd uitgetrokken worden om aan de deskundigheidsbevordering te doen. Veel van die deskundigheid vinden we in eigen huis, maar versnipperd over de medewerkers.

- g. Radiografische identificatie in Vlaamse bibliotheken - Marijke HOFLACK en Peter VAN DEN BROEK - (p. 48-53).

De RFID (RadiograFische IDentificatie) vindt langzamerhand zijn weg in de bibliotheekwereld.

Dit systeem om objecten te identificeren via radiosignalen, kan worden ingezet voor de zelfuitleen, als middel tegen diefstal en als ondersteuning van de collectie. Daarbij wordt gebruikgemaakt van een chip en een leestoestel.

De bibliotheek Exacte Wetenschappen van de KU Leuven en de Openbare Bibliotheek van de stad Gent hebben al enig tijdervaring met een RFID-systeem. Bij beide instellingen is de vraag naar standaardisering groot, zodat hun investering op termijn gewaardeerd blijft. Een van hun hoofddoelstellingen met RFID is dat repetitieve werkprocessen geautomatiseerd worden, zodat het personeel meer tijd ter beschikking heeft om de bibliotheekgebruikers beter te begeleiden.

4. CHRONIQUES DE LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE, 2003, n° 23, juillet-août- septembre :

Nous relèverons dans ce numéro les éléments suivants :

- a. UN ARTICLE - Opération gratuité tous publics : La BnF offre l'accès gratuit aux salles de lecture de la bibliothèque d'étude du Haut-de-jardin, chaque week-end, du 21 juin au 13 juillet. Une invitation estivale à la lecture pour tous les nouveaux publics.
- b. UN DOSSIER - Richelieu : la rénovation, un enjeu (Collections spécialisées, moderniser l'accès aux richesses du patrimoine) : Le site Richelieu abrite la majeure partie des collections spécialisées. La rénovation des bâtiments, la redistribution prochaine des salles de lecture et des magasins, mais aussi l'évolution du traitement de ces collections et de leur communication au public sont les priorités des travaux projetés.

(J.H.)

5. DOCUMENTALISTE - SCIENCES DE L'INFORMATION, 2003, V 40, n° 2, avril :

*Numéro anniversaire de l'ADBS, qui fête ses 40 ans en 2003.*

1. Quarante ans d'évolution

Quelques contributions à l'histoire de l'ADBS : retour aux origines et chronique de ses vingt premières années, développement et professionnalisation de son service Formation continue, empreinte de l'association sur son environnement et sur les professionnels de l'information et documentation, positions et rencontres avec la recherche en sciences de l'information.

**Florence GICQUEL, De la création à la professionnalisation de l'ADBS. Le temps des pionniers : 1963 - 1983.**

**Florence GICQUEL, Formation continue : un engagement fort de l'ADBS.**

Des premières sessions dites de perfectionnement, mises en place dès le milieu des années soixante, aux derniers cycles consacrés au multimédia ou à la recherche avancée d'information sur internet, aux stages intra-entreprises ou à distance.

**Jean MEYRAT, Témoin ou acteur ? L'ADBS en son temps.**

Cet article met l'accent sur les priorités accordées par l'ADBS à la diffusion des nouvelles technologies, puis à la promotion et à la reconnaissance des professionnels de l'information.

**Viviane COUZINET, Praticiens de l'information et chercheurs : parcours, terrains et étayages.**

Relations entre les chercheurs et les professionnels de l'ADBS : parcours respectifs et précisions sur ce qui les rapproche ou sur ce qui les distingue.

## **2. Perspectives pour un nouveau siècle**

Au-delà du cas particulier d'une association professionnelle, ces articles veulent se pencher sur l'évolution du secteur de l'I&D. Quelques-uns des acteurs marquants de son développement et, au sujet de la formation, des experts extérieurs exposent leur vision de l'avenir de l'ADBS. Un praticien et un enseignant chercheur décrivent l'avenir qu'ils pressentent de la fonction documentaire comme ceux qui l'assurent.

**Florence Gicquel [Synthèse] Du passé (ne) faisons (pas) table rase : l'avenir de l'ADBS vu par ceux qui l'ont présidée.**

**Florence Gicquel [Synthèse] L'ADBS et la formation : des pistes pour l'avenir.**

Interrogation sur les mutations en cours et les perspectives des dispositifs de formation (initiale ou continue).

**Laurent BERNAT, Les documentalistes ont l'avenir devant eux, mais ... ils l'auront dans le dos chaque fois qu'ils feront demi-tour.**

L'avenir du documentaliste semble prometteur, si ce professionnel de l'information arrive à transformer le discours qu'il tient sur le métier et à élargir sa définition.

**Claude BALTZ, Quand la documentation s'éveillera ...**

... les documentalistes dans les organisations deviendront les "cartographes et les pilotes de l'archipel des savoirs".

## **3. L'ADBS et les autres. L'ADBS et les siens**

Une évocation des relations de l'ADBS avec ses multiples partenaires en France et en Europe, un portrait de l'association à travers les structures régionales, sectorielles, transversales et spécialisées qui l'animent.

**L'ADBS et les autres : ouverture, coopération et partenariats.**

Ouverture en France (autres organismes), en Europe (programmes européens et associations sœurs) et dans le monde (IFLA, ...).

### **L'ADBS et les siens : des adhérents, des animateurs, de multiples structures.**

Interrogation sur la nature des engagements respectifs des adhérents et de ceux d'entre eux qui participent à l'animation de l'association.

### **L'ADBS et les siens : onze groupes sectoriels.**

Les exemples de trois d'entre eux : Education, Formation professionnelle continue et Santé.

### **L'ADBS et les siens : dix-neuf groupes régionaux.**

Ces groupes ont pour but principal la réunion des spécialistes dans l'espace géographique où ils vivent et travaillent. Focalisation sur les groupes du Nord, de la Normandie et de l'Île de France.

(M.L.)

## **6. DOCUMENTALISTE - SCIENCES DE L'INFORMATION, 2003, V 40, n° 3, juin :**

- a. Editorial - Documentaliste - Sciences de l'information en ligne - Jean-Michel RAUZIER - rédacteur en chef - (p.193).

Détails de la mise en ligne des articles: 1998 - 2003 est intégralement disponible sur le site web de l'ADBS; le chargement rétrospectif est en cours à partir de 1997. Les lecteurs non-abonnés ont accès à un article deux ans après sa parution. Enfin, les articles parus en 2002 - 2003 comportent des résumés et des métadonnées, afin de faciliter la recherche.

- b. CERTIDoc : maturation du projet - Jean MEYRIAT - (p. 197).

L'activité du Consortium CERTIDoc jusqu'au 25 septembre 2003 (prochaine réunion) est peu spectaculaire mais essentielle. C'est maintenant en effet que se construisent les instru-

ments dont dépendra le fonctionnement de la certification européenne en information et documentation : rédaction et adoption des textes fondamentaux pour adhérer au système de certification, refonte de l'euro-référentiel (vieux de 5 ans), construction d'un outil de " self evaluation ".

- c. Normalisation et modélisation conceptuelle des données - Odile ARTUR et Patrick LE BOEUF - (p.199).

Depuis sa création en 2000, la commission de normalisation CG 46/CN 357 de l'Afnor, " Modélisation, production et accès au document ", a orienté ses travaux en priorité vers le document numérique et la modélisation. Brève présentation de la problématique et de deux réalisations.

- d. La sécurité des informations stratégiques - Éric SUTTER - (p.201).

Comment préserver la confidentialité des informations ? Tel est le sous-titre d'un code de bonnes pratiques publié par l'Afnor il y a quelques mois et s'inspirant de la norme ISO/CEI 17 799: 2000.

- e. Interactivité, modes d'emploi : réflexions préliminaires à la notion de document interactif - Jean-Thierry JULIA (p.204-212).

Cet article aborde plusieurs définitions et approches de la notion d'interactivité, nombreuses dans la littérature scientifique. Portant sur une notion couramment invoquée dans les études autour du multimédia et des nouvelles technologies de l'information et de la communication, ce travail de synthèse vise à appréhender les multiples facettes du terme, à expliciter ce que peut effectivement recouvrir une telle notion, jusqu'à délimiter le plus précisément possible l'objet interactif et en analyser les spécificités.

Cette recherche s'attache à des contributions exclusivement francophones publiées à partir des années quatre-

vingt, dans les champs des sciences de l'information, de la communication, du langage, de l'éducation, ou ceux de la psychosociologie et de l'informatique.

Sont successivement envisagés la notion d'interactivité à partir de celle d' " interaction ", les rapports par la suite entretenus entre " interactivité " et " interaction ", la collusion entre la notion d'interactivité et celle de " dialogue ", notamment sous couvert d'hypertexte. La réflexion ouvre in fine à la notion de document interactif.

- f. Recherches multibases : de nouveaux outils pour accroître l'autonomie des usagers - Marc MAISONNEUVE - (p.214-217).

Submergés par la multiplication des ressources électroniques qui leur sont offertes, les usagers des bibliothèques et centres de documentation ont de plus en plus besoin de la médiation des professionnels de l'information. La disponibilité de ceux-ci n'étant pas extensible, ils cherchent à développer l'autonomie des usagers. Cet article présente brièvement les types d'outils disponibles pour faciliter l'accès d'un public non spécialisé à des informations dispersées : deux solutions qui associent des outils complémentaires (moteurs du web et portail d'information documentaire) et deux autres qui reposent sur l'enrichissement des données ou des fonctionnalités du catalogue par l'établissement de liens url ou par la génération de liens contextuels.

- g. Évolution récente des logiciels de gestion intégrée d'archives : un aperçu - Philippe MARTIN - (p.218-219).

Une récente étude comparative des logiciels de gestion intégrée d'archives fait le point sur l'offre actuelle en la matière. Cet article présente brièvement les principales caractéristiques techniques de cette offre et la position des différents produits concernés sur le marché français.

- h. Diffuser un panorama de presse en ligne : quels droits ? - Journée d'étude ADBS, Paris, 27 février 2003 - Michèle BATTISTI - (p.220-225).

Quels sont les droits qui régissent les panoramas de presse ? Comment se présentent-ils aux niveaux européen et français ? Comment les appliquer selon la nature, papier ou électronique, des panoramas de presse ? Qu'est-il licite de faire en matière de liens hypertextes ? Comment négocier un contrat permettant de réaliser et de diffuser un panorama de presse ? C'est à ces questions que se proposait de répondre une journée d'étude organisée en février dernier par l'ADBS.

- i. La modélisation : pourquoi l'intégrer dans les systèmes d'information documentaire ? - Journée d'étude ADBS, Paris, 20 mai 2003 - Sylvie DALBIN - (p.226-231).

Comment échanger des données dans le cadre d'un réseau documentaire sans contraintes techniques liées à leur format ? Comment changer de système informatique de façon simple et fiable ? Comment intégrer des documents bureautiques dans un système documentaire ? Comment améliorer les performances d'un système de recherche ? Parce qu'elle garantit la préservation des données, parce qu'elle en facilite l'échange et la recherche, la modélisation des données apporte des réponses à ces questions: c'est ce que se proposait de montrer une récente journée d'étude organisée par l'ADBS.

(M.L.)

## 7. EDUCACION Y BIBLIOTECA, 2003, V 15, n° 135, mayo-junio :

Après quelques articles tels que notamment :

- Presentacion del Manifiesto a favor de la Biblioteca Escolar - Cristina LOPEZ SANCHEZ - (p. 21-22).

- Un espacio para todos : Biblioteca y nuevas tecnologías - Sierra GOMEZ-DIAS ORTIZ, Estela GONZALO MUNOZ y Ana Isabel MAROTO CASTRO - (p. 23-27).
- La lectura, un sentimiento para compartir : consejos para transmitir el habito lector - Rocio Gil ALVAREZ - (p. 28-30).

On aborde alors un dossier de 72 pages traitant de la Bibliothèque publique en relation avec sa commune.

Conçu en deux parties, la première nous est proposée dans le présent numéro.

Dans celle-ci, un article général, écrit par José Antonio MERLO VEGA y Ester OMELLA, fait état de leurs réflexions sur le contenu de quatre aspects principaux envisagés dans le dossier, à savoir :

- l'information ainsi que la formation et la culture comme axes de base d'intervention de la Bibliothèque Publique;
- la planification régionale et locale du service de la bibliothèque, comme processus indispensable pour garantir l'adéquation du service;
- l'accessibilité nécessaire à la Bibliothèque Publique pour tous les citoyens;
- la Bibliothèque Publique comme instrument de cohésion sociale.

La section relative à l'étude de la Bibliothèque Publique en tant que centre d'information, s'ouvre sur deux articles. Le premier, de Ramona DOMINGUEZ, est consacré aux services d'information à la communauté et l'autre, de Felicidad CAMPAL, étudie les réseaux, qui au sein de la cité, conduisent à une conversion de la Bibliothèque Publique en un axe de la vie informative locale.

Joaquim Pinto ESCRIBANO signe l'article relatif à l'aspect formation de la Bibliothèque Publique, dont une des

activités est de contribuer à l'élimination des carences dans la formation de ses usagers.

En dernière position, Pedro QUILEZ parle de son expérience, au niveau culturel, de la Bibliothèque Publique. Il explique comment cette dernière doit s'impliquer dans la vie culturelle de la communauté. Il analyse les tendances actuelles et présente, par des exemples, comment se développe cette activité culturelle dans quelques bibliothèques.

(J.H.)

## 8. FIRST MONDAY, 2003, V 8, n° 4, avril :

- a. Combien y a-t-il de points d'accès collectifs à l'Internet aux Etats-Unis ? - Kate WILLIAMS - (3 notes + 5 réf.)

Kate Williams, étudiante en doctorat à l' ' *University of Michigan School of Information* ' et assistante de recherche pour ' *Alliance for Community Technology* ', estime qu'il y a entre 85.000 et 144.000 sites d'accès collectifs à Internet, non compris les sites réservés à des étudiants (écoles, universités, etc ...). Si l'on s'attend à trouver des postes Internet dans les bibliothèques publiques et les cybercafés, il est par contre plus original d'en trouver dans les églises, les centres médicaux et les lavoirs publics.  
[http://firstmonday.org/issues/issue8\\_4/williams/index.html](http://firstmonday.org/issues/issue8_4/williams/index.html)

- b. Managing Internet gambling in the workplace - Mark FOX, Larry PHILIPS and Ganesh VAIDYANATHAN - (8 notes + 19 réf.).

Comment faire face au jeu via Internet sur les lieux de travail. Après avoir étudié les données relatives au phénomène du jeu sur les lieux de travail, les auteurs passent en revue les technologies qui permettent de limiter ou de contrôler ce type de comportement. L'Internet est un outil de productivité qui permet au personnel de communiquer rapidement, d'effectuer des re-

cherches ou de développer des activités commerciales mais il peut aussi être une source potentielle de distraction en lui donnant la possibilité de s'adonner à des jeux de société, à des achats personnels et même à des jeux d'argent en ligne. L'accès à l'Internet n'est plus seulement affaire de technologie de l'information, cela devient une affaire de ressources humaines.

[Index](#)

[Introduction](#)

[Using technology to monitor or control workplace gambling](#)

[Human resources implications of Internet gambling](#)

[Conclusion](#)

[http://firstmonday.org/issues/issue8\\_4/ox/index.html](http://firstmonday.org/issues/issue8_4/ox/index.html)

(S.J.)

**9. FIRST MONDAY, 2003, V 8, n° 5, mai :**

- What is a library anymore, anyway ? - Michael A. KELLER, Victoria A. REICH and Andrew C. HERKOVIC - (19 notes + 8 réf.)

Qu'est-ce encore qu'une bibliothèque aujourd'hui ? Question intéressante et qui mérite d'être posée non pas pour sombrer dans le pessimisme de ceux qui voudraient retrouver les temps glorieux de l'avant-Internet mais au contraire pour analyser les problèmes posés par ce mode d'accès à l'information.

Alors que bien des bibliothécaires ont définitivement abandonné le contrôle local et spécialement les activités de conservation à long terme et la gestion des accès, les bibliothécaires de Stanford mettent l'accent sur la proximité pour assurer la pérennité des collections et pour rendre un service personnalisé aux collectivités. Ils apportent leur contribution à la recherche de solutions en proposant le système LOCKSS qui permet à la fois la préservation et la sélection des contenus.

[http://firstmonday.org/issues/issue8\\_5/keller/index.html#note18](http://firstmonday.org/issues/issue8_5/keller/index.html#note18)

(S.J.)

**10. LECTURES, 2003, V 23, n° 131, mai-juin :**

Dans ce numéro, notre attention s'est notamment portée sur un article intitulé :

L'accès à l'information en bibliothèque universitaire pour les étudiants déficients visuels - Leila ZAHROUNI - (p. 9-13) - (13 réf.).

Cet article met en évidence la manière dont la bibliothèque universitaire organise sa politique d'accueil des étudiants handicapés visuels et met à leur disposition des services spécialisés. C'est aussi l'occasion d'examiner l'interaction de la bibliothèque avec l'université dont elle dépend, plus particulièrement avec les cellules d'aide psychologique et/ou sociale et notamment les rapports que cette bibliothèque entretient avec des associations externes, telles les associations des aveugles.

L'objectif de l'article est de sensibiliser l'ensemble de la communauté universitaire belge et principalement les responsables de bibliothèques, afin qu'ils puissent faire de l'accueil des handicapés une priorité au même titre que les autres missions qui leur incombent.

**11. ONLINE : 2003, V 27, n°2, March - April :**

- Evaluating Web Search Results Rankings - Demetrios ELIOPOULOS, Calvin GOTLIEB - (p. 42-48)

Les moteurs de recherche sont, pour la plupart des gens, considérés comme la seule porte d'entrée vers le Web. Pouvoir les évaluer est alors capital.

En mai 1999, Martin P. COURTOIS et Michael W. BERRY publiaient dans *Online* une étude sur la pertinence des résultats des cinq principaux moteurs de recherche de l'époque.

Près de quatre ans plus tard, ce même magazine publie une mise à jour. S'ils s'inspirent largement de la première étude, les nouveaux auteurs, Demetrios ELIOPOULOS et Calvin GOTLIEB, l'améliorent grâce aux données révélées ces dernières années et l'appliquent sur les moteurs de recherches les plus utilisés actuellement (AltaVista, Excite, Google, Lycos et Yahoo!).

L'analyse de la pertinence n'a pas vraiment changé, elle porte sur trois critères : la présence de tous les termes, leur proximité et leur localisation dans la page.

Mais ELIOPOULOS et GOTLIEB vont plus loin que leurs prédécesseurs. Ils se basent sur des enquêtes qui montrent que les utilisateurs ne regardent en moyenne que les 20 premiers résultats et que 7 % d'entre eux utilisent les guillemets lors de leurs recherches.

Pour ces raisons, les résultats des recherches portant sur 12 expressions (les mêmes qu'en 1999) sont analysées sous quatre variations : simple (les 20 premiers résultats), étendu (les 100 premiers résultats), booléen (toujours les 20 premiers résultats mais en utilisant des guillemets) et booléen étendu (les 100 premiers résultats de la recherche avec des guillemets).

L'étude montre que chacun des moteurs présente des résultats pertinents. Par rapport à 1999, la pertinence a augmenté, en raison de l'extension du Web et de l'évolution technique des outils de recherche. Les auteurs notent également un meilleur résultat en utilisant les guillemets. Mais Internet évolue et la recherche de documents sonores, d'images ou de documents Flash va probablement changer la donne.

(G.D.)

## 12. ONLINE, 2003, V 27, n°3, May - June :

- QuestionPoint Fortified Libraries in Internet Age - Mick O'LEARY - (p. 70-72)  
Ces dernières années, Internet a pris de plus en plus d'ampleur devenant la source de référence par excellence à la défaveur des bibliothèques. C'est pourquoi ces dernières ont dû réagir afin de regagner un petit peu des parts de marché qu'elles ont perdues " à cause " du Web. L'OCLC et la Library of Congress ont donc créé, en juin 2002, *QuestionPoint* ([www.questionpoint.org](http://www.questionpoint.org)), un service de questions-réponses, auquel participent maintenant plus de 300 bibliothèques. Chaque visiteur peut ainsi poser une question, qui sera traitée par l'une des bibliothèques participantes. Chaque réponse sera ensuite archivée et consultable par tous.

Le système semble faire ses preuves et fait vivre les bibliothèques dans l'âge d'Internet

(G.D.)

## 13. ONLINE, 2003, V 27, n°4, July / August :

- a. Bookmarklets, Favelets, and Keymarks : Shortcuts Galore - Greg R. NOTESS - (p. 38-40).

L'utilisation des bookmarks (ou signets ou favoris) est évidente et connue de tous. Il existe pourtant des sortes de bookmarks moins connus : les bookmarklets ou favelets (s'ils ont été spécialement développés pour Internet Explorer) et les keymarks.

Les bookmarklets sont de petits programmes qui sont mis en favoris (d'une manière tout à fait classique) et qui permettent une série d'actions tels que le lancement d'une calculatrice ou d'un outil permettant de changer la police de caractères.

Les keymarks sont uniquement disponibles dans Mozilla / Netscape 7. Les



keymarks sont la combinaison entre des mots-clés et des bookmarks. Ils permettent d'inclure des variables dans les signets.

Les applications de ces nouveaux outils sont de plus en plus nombreux. Certaines bibliothèques ont déjà développé leur propre bookmarklet. Il devient ainsi très facile de passer d'une notice d'Amazon à celle correspondante sur le site de la bibliothèque de Dartmouth. L'auteur de l'article conseille une douzaine de sites parmi lesquels :

[www.bookmarklets.com](http://www.bookmarklets.com),  
[www.favelets.com](http://www.favelets.com) ou encore, plus spécifiquement pour les bibliothèques,  
[www.snurl.com/w9j](http://www.snurl.com/w9j).

b. What's Changing in News Deployment  
 Leslie JACOBS - (p. 46-48)

Toutes les sociétés ont besoin de se tenir informées sur leurs concurrents, leurs clients ou leur secteur. Mais ces dernières années, le mot d'ordre est clair : obtenir la meilleure information mais au prix le plus bas.

Le défi est donc de réduire le nombre de fournisseurs de nouvelles sans pour cela diminuer la qualité et en conservant des sources locales. Les économies se font donc sur le mode de diffusion des nouvelles.

Beaucoup optent à présent pour des services sur le Web ne nécessitant pas de développement interne. Ajouter de la valeur à ces articles (ajout de sources internes, filtres, annotations, résumés, indexation,...) devient alors plus difficile.

D'autre part, on remarque que les professionnels de l'information sont rarement impliqués dans la diffusion externe de nouvelles. Cette tâche étant surtout réservée aux services communication et informatique.

Pourtant, un projet de diffusion de nouvelles est souvent " intradépartemental " et les professionnels de l'in-

formation ont un grand rôle à y jouer, notamment dans les fonctionnalités que devrait apporter un tel système. Et si les services proposés par des sites comme *Google* sont attrayants, les fournisseurs de nouvelles doivent tout faire pour s'en démarquer.

(G.D.)

**14. INFORMATION - WISSENSCHAFT UND PRAXIS, 2003, V 54, n° 4, Mai-Juni :**

- Web- und Multimedia-Dokumente - Neuere Entwicklungen bei der Evaluierung von Information Retrieval Systemen - Thomas MANDL - (p. 203-210) - (27 ref.).
- KM in der Praxis : Lernen durch Lesen - Subskriptionsmanagement von Zeitschriften, Patenten und sonstige Informationsdiensten - Sabine KRUSE und Manfred HAUER - (p. 215-220).
- Die Suche nach NS-verfolgungsbedingt entzogenen Büchern - Eine andere Art der " Bestandsrevision " - Veronica ALBRINK - (p. 221-228) - (10 ref.).
- Bundestag beschloss Urheberrechtsnovelle - Das neue Recht der öffentlichen Zugänglichmachung - Gabriele BEGER - (p. 229-231).
- Harmonisierung des Urheberrechts mit den Interessen der Anbieter und Nutzer - Unbeschränkter Informationszugriff versus Eigentumsrechte - Rüdiger MACK - (p. 232-234).

**15. INFORMATION - WISSENSCHAFT UND PRAXIS, 2003, V 54, n° 5, Juli-August:**

- Thesauri entwickeln und anwenden mit MIDOSThesaurus - Thomas STYS, Johanna KLOS und Paul KUNKEL - (p. 273-280).
- Werkzeugeinsatz in Umfeld der Dokumentenverwaltung - Ergebnisse einer

Studie - Christoph ALTENHOFEN,  
Mirjana STANISIC-PETROVIC,  
Thomas KIENINGER und Haigo R.  
HOFMANN - (p. 281-288) - (2 ref.).

- Aufbruch in die Wissensgesellschaft -  
Wissenschaftliche Information in  
Deutschland - Peter KRAUSE -  
(p. 289-292).
- Klares Bekenntnis zu Wissensmana-  
gement - Ressource Wissen gewinnt

an Bedeutung in deutschen Unter-  
nehmen -  
Matthias BEENKEN - (p. 300-304).

- DGI-Personenzertifizierung für Infor-  
mationsfachleute - Erfahrungsbericht  
einer Teilnehmerin - Heike GRUHL -  
(p. 305-307)
- Handbuch der Patentrecherche auf  
CD-Rom - Alexander WURZER und  
Bernd TÖDTE - (p. 308-310).

\* \* \*

# *Cahiers de la documentation* *Bladen voor de documentatie*

## SOMMAIRE

## INHOUDSTAFEL

### 56ème année - 2002

### 56ste jaar - 2002

- |   |         |
|---|---------|
| - TRANSPOSITION DE LA DIRECTIVE EUROPEENNE :<br>" Droit d'auteur – Droits voisins "   | 3 - 13  |
| <i>Christopher BOON</i>   |         |
| - 11 SEPTEMBRE 2001 ET MOBILISATION DES DOCUMENTALISTES   | 14 - 15 |
| <i>Christopher BOON</i>   |         |
| * * *   |         |
| - LES ENJEUX STRATEGIQUES DU KNOWLEDGE MANAGEMENT OU<br>COMMENT ALIGNER LA MISSION ET LA VISION DE VOTRE ENTREPRISE<br>SUR LE PROGRAMME KNOWLEDGE MANGEMENT | 27 - 31 |
| <i>Françoise ROSSION</i>  |         |
| - DE MOBIELE DATA (R)EVOLUTIE MET PROXIMUS  | 32 - 34 |
| <i>Bart NEYT</i>  |         |
| * * *   |         |
| - KNOWLEDGE MANAGEMENT, LA BOITE DE PANDORE ?   | 44      |
| <i>Jean-Louis JANSSENS</i>  |         |
| - INTRODUCTION TO THE COMMUNITY   | 45      |
| <i>Caroline BEYNE</i>   |         |
| - FOUNDATIONS ON THE ROAD TO BECOME KNOWLEDGE CENTERS   | 46 - 48 |
| <i>Caroline BEYNE</i>   |         |
| - KNOWLEDGE MANAGEMENT AT THE BELGIAN NUCLEAR<br>RESEARCH CENTRE<br>State of the art of a practical KM approach in a scientific<br>environnement            | 49 - 54 |
| <i>Marie-Laure RUYSEN</i>   |         |

- PARTAGER LES CONNAISSANCES ET DEVELOPPER LES  
COMPETENCES DANS UNE ENTREPRISE D'ENGINEERING 55 - 57
- Michel DE VLAMINCK*
- KNOWLEDGE MANAGEMENT@RECTICEL 58
- Bart WALEYS*
- VOUS AVEZ DIT " COMMUNAUTE " 59 - 61
- Alain BUNTINX*
- LA SOLUTION HERMES : 62 - 69  
Optimisation des processus et gestion électronique des  
documents au bénéfice de la maîtrise des connaissances
- JEAN-LOUIS JANSSENS*
- \* \* \*
- LA PRESSE QUOTIDIENNE BELGE SUR INTERNET : 87 - 94  
Quelle évolution depuis 2 ans ?
- GUY DELSAUT*
- DE L'ANALYSE CRITIQUE DANS LES LANGAGES DOCUMEN- 95 - 113  
TAIRES :  
Enjeux, méthode et application au domaine biomédical
- ISABEL SASTRE CANTANO*

\* \* \*

### **AUTEURS - INDEX 2002 - SCHRIJVERS**

BOON C.	3, 14	NEYT B.	32
BEYNE C.	45, 46	ROSSION F.	27
BUNTINX A.	59	RUYSSSEN M-L.	49
DE VLAMINCK M.	55	SASTRE CANTANO I.	95
DELSAUT G.	87	WALLEYS B.	58
JANSSENS J-L.	44, 62		

### **MOTS-CLES - INDEX 2000 - TREFWOORDEN**

ABD	3	Aanpassing	27
Abonnement	87	Aanslag	14

Accès	3, 32, 55, 62, 87	Abonnement	87
Acteur	27, 49, 55, 59, 62	Actoor	27, 49, 55, 59, 62
Adaptation	27	Afval	49
Analyse critique	95	Animator	55, 59
Anglais	45, 46, 49	Antwoord	62
Animateur	55, 59	APBD	3
APBD	3	Archief	3, 62, 87
Application	32, 49	Auteursrecht	3, 87
Approche	95	Begrip	95
Archive	3, 62, 87	Beheer	44, 55, 58, 62
Association	3	Behoefte	45, 49, 55
Attentat	14	Belgian Nuclear Research Center	49
Base de données	3, 55, 95	Benchmarking	27
Belgian Nuclear Research Center	49	Bepaling	32, 44, 46, 49
Benchmarking	27	Bescherming	3
Bénéfice	44, 62	Besluit	49
Besoin	45, 49, 55	Bevoegdheid	27, 49, 55
Bibliographie	95	Bewaring	3
Bibliothèque	3	Bezoldiging	3
BMAM	3	Bibliografie	95
Brain damage repair	95	Bibliotheek	3
BRUSSELS MEDIA CENTER	14	BMAM	3
Canal	49	Brain damage repair	95
Capital humain	27	Briefwisseling	62
Capital intellectuel	27	Bron	3, 95
Capital structurel	27	Bruikleen	3
Capitalisation	55	BRUSSELS MEDIA CENTER	14
Catégorie	87	Buurrechten	3
CDMA	32	BVD	3
Centre de documentation	3	Capitalisatie	55
Choix	3	Categorie	87
CIM	87	CDMA	32
Citation	3	CIM	87
Classification	95	Citaat	3
Collaboration	49, 55, 59, 87	Commentaar	95
Commentaire	95	Communicatie	59, 62
Communauté	27, 44, 45, 46, 49, 55, 58, 59, 62	Concurrentie	27
Communauté française	3	Contract	3
Communication	59, 62	Contrôle	87
Communiqué de presse	3	Coördinatie	55
Comparaison	95	COST B10	95
Compétence	27, 49, 55	Creativiteit	27
Complexité	95	Dagblad	14
Concept	95	Dagelijkse pers	87
Conclusion	49	Documentaire taal	95

Concurrence	27	Documentalist	14
Connaissance	27, 44, 45, 46, 49, 55, 58, 59, 62	Documentatiecentrum	3
Connexion	32	Doel	45, 62
Conservation	3	Dossier	62, 87
Consultation	32, 87, 95	Drager	3, 59
Contrat	3	Dual-Band	32
Contrôle	87	E-business	62
Coordination	55	Economie	27, 49, 62
COST B10	95	EDB	62
Courrier	62	EDM/WF	62
Coût	3, 87	Eis	3
Créativité	27	Elektronische regel	87
Critère	27, 62, 87	E-mail	3, 32, 87
Critique	3	Engels	45, 46, 49
Croisement	95	Erfgoed	3
Déchet	49	Ervaring	27, 44, 45, 46, 49, 55, 58, 59, 62
Défi	3	Europose richtlijnen	3
Définition	32, 44, 46, 49	Europese Unie	3
Délai	62	Evaluatie	27, 49, 95
Développement	27	Evolutie	87, 95
Différence	32	Exploitation	27, 49, 55
Difficulté	95	FAQ	59
Diffusion	3, 62	Fase	49
Directive Européenne	3	FLUXYS	62
Documentaliste	14	Functionaliteit	49
Donnée	32, 49	Formaat	87
Dossier	62, 87	Franstalige Gemeenschap	3
Droit d'auteur	3, 87	Full text	87
Droits voisins	3	Gebruiker	3
Dual-Band	32	Gebruiker	95
E-business	62	Gegeven	32, 49
Echange	3	Gegevensbank	3, 55, 95
Economie	27, 49, 62	Gemeenschap	27, 44, 45, 46, 49, 55, 58, 59, 62
Ecran	32	Gemeenschappelijk werk	49
EDM/WF	62	Gespreksforum	55, 59
E-mail	3, 32, 87	GOOGLE	14
Enjeu	3, 27	GPRS	32
Enseignement	3	Grafiek	87
Entreprise	27	Groep	44, 45
Environnement scientifique	49	GSM	32
Etat membre	3	Handigheid	27, 55
Evaluation	27, 49, 95	HERMES	62
Evolution	87, 95		
Exception	3		

Expérience	27, 44, 45, 46, 49, 55, 58, 59, 62	Het downloaden	87
Exploitation	27, 49, 55	Het kruisen	95
Facteur humain	49	Het nadenken	44
FAQ	59	Het stockeren	49, 55
FLUXYS	62	ICT	46, 49
Fonctionnalité	49	Identificatie	46, 55
Fonctionnement	14, 32, 59	Imadoc	14
Fondation Roi Baudouin	45, 46	Imago	62
Format	87	Indexatie	62, 87, 95
Formation continue	3, 49, 55	Informatie	3, 14, 62
Forum de discussion	55, 59	Initiatief	27, 46, 62
Full text	87	Innovatie	62
GED	62	Integratie	55, 62
Gestion	44, 55, 58, 62	Intellectueel kapitaal	27
GOOGLE	14	Interactiviteit	49, 55
GPRS	32	Internet	14, 32, 59, 87
Graphique	87	Interpretatie	95
Gratuité	3	Intranet	32, 55
Grille	95	Inzet	3, 27
Groupe	44, 45	Kanaal	49
GSM	32		
Hebdomadaire	14	Kennis	27, 44, 45, 46, 49, 55, 58, 59, 62
		Kennis	27, 55
HERMES	62	Keus	3
ICT	46, 49	KINETIS	55
Identification	46, 55	Know-How	49, 55, 58
Imadoc	14		
Image de marque	62	Knowledge Management	27, 44, 45, 46, 49, 55, 58, 59, 62
Indexation	62, 87, 95	Know-What	58
		Know-Who	58
Information	3, 14, 62	Koning Boudewijnstichting	45, 46
Infraction	3	Kost	3, 87
Initiative	27, 46, 62	Kosteloosheid	3
Innovation	62	Krant	87
Intégration	55, 62	Kritiek	3
Interactivité	49, 55	Kritische ontleding	95
Intérêt public	3	Kwaliteit	49, 62
Internet	14, 32, 59, 87	Les	46
Interprétation	95	Lidstaat	3
Intranet	32, 55	Lijst	3
Journal	87	Maat	95
KINETIS	55	Maatstaf	27, 62, 87
Know-How	49, 55, 58	Medewerking	49, 55, 59, 87
Knowledge Management	27, 44, 45, 46, 49, 55, 58, 59, 62		
Know-What	58		

Know-Who	58	Mediargus	87
Langage documentaire	95	Medias	14
Langue	95	Mediatheek	3
Leçon	46	Menselijk kapitaal	27
Législation	3	Menselijke factor	49
Liaison	59	Methodiek	55, 95
Libre accès	3	Middelen	14, 29
Liste	3	Middle-up-down	49
Loi nationale	3	Moeilijkheid	95
Mediargus	87	Mogelijkheid	32
Medias	14	Museum	3
Médiathèque	3	Nadering	95
Méthodologie	55, 95	Nationale wet	3
Middle-up-down	49	Netwerk	32, 49, 55
Mise à jour	87	Newsletter	87
Mission	3	Newslib	14
Modification	87, 95	Nieuwe aanpassing	62
Musée	3	Ondergeschikt plan	62
Newsletter	87	Onderneming	27
Newslib	14	Onderwerpstrefwoorden	95
Objectif	45, 62	Onderwijs	3
Objet	95		
Opérateur	32	Ontwerp	27, 44, 45, 46, 49, 55, 58, 59, 62
		Ontwikkeling	27
Optimisation	62	Opdracht	3
Organisation	58, 62	Openbaar belang	3
Ouverture	58	Opening	58
Papier	62	Operator	32
Paramètre	49	Oplossing	44
Partage	27, 44, 45, 46, 49, 55, 58, 59, 62	Optimisation	62
Partenariat	87	Opzoeking	3, 14, 49, 87, 95
Parution	14	Organisatie	58, 62
Patrimoine	3	Overdracht	55
Performance	62	Overschrift	3
Permanence	14	Overtreding	3
Personnel	14	Papier	62
Phase	49	Parameter	49
PHOTO NEWS	14	Partenariaat	87
Photothèque	87	Permanente educatie	3, 49, 55
Pige électronique	87	Persbericht	3
Plan	62	Personeel	14
Plate-forme	3, 59	Persoonlijk gebruik	3
Pluridisciplinarité	55	Persoverzicht	87
Portail	49, 55	PHOTO NEWS	14
Possibilité	32		



Pratique	49	Phototheek	87
Présentation	95	Plan	62
Préservation	3, 49	Platform	3, 59
Press Banking	87	Pluridisciplinariteit	55
Presse quotidienne	87	Portaal	49, 55
Prêt	3	Praktijd	49
Priorité	46	Press Banking	87
Processus	49, 58, 62	Prestatie	62
Productivité	62	Prioriteit	46
Programme	27, 49	Proces	49, 58, 62
Projet	27, 44, 45, 46, 49, 55, 58, 59, 62	Productiviteit	62
Promotion	3, 55	Programma	27, 49
Protection	3	Promotie	3, 55
Proximus	32	Proximus	32
Qualité	49, 62	R&D	49, 58
Quotidien	14	Raadpleging	32, 87, 95
R&D	49, 58	Radioactiviteit	49
Radioactivité	49	Rangschikking	95
Réadaptation	62	RECTICEL	58
Recherche	3, 14, 49, 87, 95	Recuperatie	55
RECTICEL	58	Referentieel	55
Récupération	55	Relatie	62, 95
Référentiel	55	Resultaat	62, 95
Réflexion	44	Rooster	95
Relation	62, 95	ROSSEL	14
Réponse	62	ROULARTA MEDIA GROUP	14
Réseau	32, 49, 55	RTBF	14
Ressource	14, 29	Ruiling	3
Résultat	62, 95	Rule breaker	27
Rétribution	3	Rule maker	27
Revendication	3	Rule taker	27
Revue de presse	87	Samengesteldheid	95
ROSSEL	14	Scherm	32
ROULARTA MEDIA GROUP	14	Selectie	27, 62
Routine	59	Sensibilisatie	3
RTBF	14	Sleur	59
Rule breaker	27	Snelheid	32
Rule maker	27	Specificiteit	44
Rule taker	27	Strategie	27, 46, 49
Savoir	27, 55	Structureel kapitaal	27
Savoir-faire	27, 55	Structuur	87, 95
Sélection	27, 62	Taal	95
Sensibilisation	3	Tabel	95
Site Web	3, 87	Technologie	3, 32, 49, 62
Solution	44	Termijn	62

Source	3, 95	Thesaurus	95
Sous-projet	62	Toegang	3, 32, 55, 62, 87
Spécificité	44	Toepassing	32, 49
Stockage	49, 55	Toezicht	62
Stratégie	27, 46, 49	TRACTEBEL	55
Structure	87, 95	Transmissie	32
Support	3, 59	Uitdaging	3
Surveillance	62	Uitzondering	3
Tableau	95	UMTS	32
Taille	95	Update	87
Technologie	3, 32, 49, 62	Validatie	62
Téléchargement	87	Valorisatie	3, 27
Thésaurus	95	Verband	32
TRACTEBEL	55	Verbinding	59
Transcription	3		
Transfert	55	Verdeling	27, 44, 45, 46, 49, 55, 58, 59, 62
		Vereniging	3
Transmission	32	Vergelijking	95
Transposition	3	Verplaatsing	3
Travail communautaire	49	Verschijsing	14
UMTS	32	Verschil	32
UNE	87	Verspreiding	3, 62
Union Européenne	3	Voorbehoeding	3, 49
Usage privé	3	Voorpagina	87
Utilisateur	3	Voorstelling	95
Utilisation	95	Voortdoring	14
Valeur	46, 49	Voorwerp	95
Validation	62	Vrije toegang	3
Valorisation	3, 27	VVBAD	3
Vedettes-matières	95	Waarde	46, 49
Vitesse	32	Website	3, 87
VVBAD	3	Wekelijks	14
WTC	14	Werking	14, 32, 59
		Wetgeving	3
		Wettenschappelijk milieu	49
		Wijziging	87, 95
		Winst	44, 62
		WTC	14